

N^o 1502

Le 3 Avril 1889

Déclaration d'Hérédité

par

M^{re}. Marie Thérèse Amélie Nault

de feu

Dame Louise Caroline Durette

1^{ere} Copie

Mentionner l'original



N^o 80072. \$1.20

ENTRE A 1.55 P. M. 8 AVRIL. 1889

Chouinard, Adv.

Jos. C. Desautels et C^o
St. Hyacinthe Que.

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le
troisième jour du mois d'avril, dans
l'après-midi,

Devant Maître Joseph Cyprien Desautels,
Notaire Public pour la Province de Québec,
Canada, résidant en les Cité et District de
St. Hyacinthe, sousigné,

A comparu Révérende Dame Marie Thérèse
Amélie Vault, en religion Soeur de l'Immaculée
Conception, fille majeure issue du mariage de
feu Jean Géphirin Vault, en son vivant, écuyer,
Médecin de la Cité de Québec, et de feu
Dame Louise Caroline Durette, demeurant
actuellement en la paroisse de Notre-Dame
de St. Hyacinthe, en le Monastère des Soeurs
du Précieux-Sang, et étant une des
membres de cette Communauté Religieuse,

Laquelle a, par les présentes, déclaré au
notaire sousigné, ainsi qu'il suit:

Que le lot de terrain désigné par le
numéro deux mille neuf cent vingt-quatre
(N^o 2924) au Cadastre officiel pour le
Quartier du Palais de la Cité de Québec,
se trouve dans la succession de et forme
partie des biens délaissés par la mère de la
Comparante, la dite feu Dame Louise Caroline
Durette, qui est la testatrice nommée en le
Testament, reçu par Maître Sirois et Collègue,
Notaires, à Québec, le dix-huit mars, mil
huit cent soixante-dix-huit, et enregistré
au

No. 80072. Cet Acte de Déclaration a été enregistré par transcription
au Bureau d'Enregistrement par la Division d'Enregistrement de Québec à une
heure & cinquante cinq minutes P. M., le huitième jour du
mois d'avril — mil huit cent quatre-vingt-neuf, 5 ms, le numéro
quatre-vingt mille soixante-douze — registre.
P. M. 158 page 682 — Remillard x Trudelle
Registres



1889

1889

au Bureau d'enregistrement de Québec,
le onze juillet, mil huit cent quatre-vingt-
cinq, sous le numéro 72,228:

Lue par suite 1^o de la "Renonciation
à Succession" faite par Mr. Ernest Cagnon,
es-qualité, le quatorze Octobre, mil huit cent quatre-
vingt-sept, enregistrée au Bureau d'enregistre-
ment de Québec, le dix-neuf Mars, dernier
(1889), sous le numéro 79,903; 2^o de la "Re-
nonciation à Succession" faite le vingt-un
d'Octobre, mil huit cent quatre-vingt-sept, par
Dame Hélène Nault et son époux, Jules Tasche-
reau, *l'ecr.*, Médecin, es-qualité, et enregistrée
au dit Bureau d'enregistrement, sous le
numéro 79,904; la dite Comparante se trouve
être et reste maintenant la seule héritière de
son père, Dame Louise Caroline Durette,
ce dont elle demande acte que nous lui octroy-
ons pour valoir et servir ce que de droit.

Tout acte fait et passé en la paroisse de Notre-
Dame de St. Hyacinthe, au Monastère du
Précieux-Sang, sous le numéro mille cinq
cent deuse des minutes du Notaire soussi-
gné, et la Comparante a signé avec le
Notaire soussigné, après lecture faite.

— (Signé) — "M. J. Amélie Nault"

— "Jos. C. Disautels N. P."

Vraie copie de la minute des présentes demeurée
de record en mon étude.

Jos. C. Disautels
N. P.